

Cette instruction précise les mesures de prévention dans le cadre de la reprise d'activité liée au COVID 19.

Equipes de travail avec horaires spécifiques :

Les moniteurs constituent 2 équipes d'effectifs équivalents.

Ateliers de conditionnement 1 et 2 :

Horaires du lundi au jeudi :

Groupe 1 = 8h15 à 11h30 _ 13h15 à 17h00

Groupe 2 = 8h45 à 11h45 _ 13h30 à 17h30

Horaires le vendredi :

8h15 à 11h30 _ 13h15 à 15h00

8h45 à 11h45 _ 13h30 à 15h30

Ateliers électromécanique et sertissage de cosses :

Horaires du lundi au jeudi :

Groupe 1 = 8h15 à 12h15 _ 14h00 à 17h00

Groupe 2 = 8h45 à 12h30 _ 14h15 à 17h30

Horaires le vendredi :

8h15 à 12h15 _ 14h00 à 15h00

8h45 à 12h30 _ 14h15 à 15h30

Prise de température quotidienne de chaque ouvrier avant la prise de poste :

Avant sa prise de poste, le matin, chaque ouvrier fait prendre sa température au standard. Le FH alerte le moniteur si un ouvrier n'a pas fait prendre sa température. Le moniteur renvoie l'ouvrier au standard pour sa prise de température. Le standard confirme par téléphone au moniteur la prise de température.

Accès à l'atelier :

Les clés d'atelier et l'ouverture sont uniquement gérées par le moniteur.

Un seul accès est prévu pour l'entrée à l'atelier.

L'ouvrier qui entre se désinfecte les mains avec la solution hydro alcoolique positionnée à l'entrée de l'atelier.

Accès au vestiaire et port de la tenue de travail :

L'accès au vestiaire est limité de façon à faire respecter la distance d'au moins 1m entre les ouvriers : les personnes entrent une à une ; Au regard de la surface du vestiaire, le nombre d'ouvriers pouvant entrer dans le vestiaire est limité à la surface nécessaire à la distanciation sociale soit 4m² par personne. Les locaux sont aérés.

Le regroupement de personnes devant l'entrée des vestiaires doit être évité. La porte d'accès doit être toujours libérée pour permettre l'entrée et la sortie des personnes.

L'ouvrier place ses effets personnels dans le meuble vestiaire. Il récupère sa tenue de travail (une blouse avec fréquence de changement tous les 2 jours). Un portant est prévu pour les blouses propres et un portant blouses en cours.

Matériel de protection mis à disposition dans chaque atelier :

- Gel hydro alcoolique en flacon pompe à l'entrée de l'atelier.
- Masques chirurgicaux
- Lunettes de protection
- Poubelle à pédale pour les déchets (lingettes)

Respect du plan de nettoyage désinfection

Sous la responsabilité du moniteur, les ouvriers effectuent le nettoyage des locaux conformément à l'instruction ESAT-MG-I-07. Le moniteur complète la fiche de traçabilité du nettoyage ESAT-MG-E-09.

Les locaux sont aérés au maximum. Les portes pouvant rester ouvertes le sont ce qui évite les manipulations.

L'ouvrier désinfecte son poste de travail et tous les outils matériels qu'il utilise conformément à l'instruction (ESAT-MG-I-07).

Organiser le travail de manière à respecter les gestes barrière :

Positionner les postes de manière à respecter la distance d'au moins 1 m entre les opérateurs.

Identifier les postes de travail « condamnés » : scotch en croix sur la table, housse sur les machines.

(Cas des machines à plusieurs utilisateurs : 1 seul ouvrier (exemple : machine COMES COND 1)).

Limitier les circulations de personnes et faire respecter la distance d'au moins 1 m entre les ouvriers : RAPPEL REGULIERS, reprise systématique des comportements non adaptés, faire référence à la fiche en FALC affichée.

Eviter le travail à proximité ou co-activité :

Le partage d'outils est à éviter au maximum. Certains outils sont affectés à un seul opérateur (cutters). En cas d'outils partagés, il faut effectuer un nettoyage/désinfection systématique, avant utilisation (poignées caisses de transport, dérouleur de scotch, chariot, transpalette, balance, téléphone, stylo...).

En cas de travail à proximité nécessaire (distance à moins d'1 m) :

- Port systématique du masque de protection pour les ouvriers en travail à proximité
- ou port du masque+ Lunette si un seul ouvrier est équipé.



Gestion des flux :

La gestion des flux s'opère dans le temps :

- Embauches décalées,
- Eviter le croisement de personnes (Faire une étude de flux permettant de limiter les croisements).

Cas de chargement déchargement :

L'ouvrier chargé du chargement déchargement est équipé d'un masque de gants et de lunettes.

Il doit se laver les mains avant et après des opérations.

Il doit désinfecter le matériel avant et après utilisation.

Le déconditionnement c.a.d. la suppression des sur emballages (film, cartons, palettes) se fait dans une salle dédiée en dehors de l'atelier.

Veiller au respect des gestes barrières lors des opérations : distanciation 1 m, port de gant masque, lunettes, pas d'échange de documents ou stylo.

Intervention de personnes extérieures au service :

Intervenants extérieurs : clients, entreprises extérieures de maintenance, services techniques.

Prise de rendez-vous avant intervention.

Veiller au respect des gestes barrières : Distance d'1 m, port de masque, lavage des mains, désinfection machine après intervention, privilégier les interventions en dehors de l'atelier quand cela est possible, déplacement de certains matériels)

Organisation des pauses :

Les pauses sont organisées par atelier. Les ouvriers sont servis par un moniteur et un ouvrier (horaires définis par atelier).

Le moniteur présent veille aux gestes barrière : désinfection des mains, distanciation 1 m.

La fontaine à eau est équipée d'une commande au pied. Chaque ouvrier est doté d'une gourde personnelle.